

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2013 18h00</p>	<p>Compte-rendu</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	---	--

NOMBRE DE MEMBRES :**DATE DE LA CONVOCATION : 21/03/2013****DATE D’AFFICHAGE : 21/03/2013**

Afférents au Conseil Municipal :.....29

En exercice :.....29

L'an deux mil treize et le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean Michel BONNAMY Monique BONNEAU-CASTET Jean-François BOVA Marie DUVERNE Bernard GONZALEZ José GOULLAUD Françoise (arrivée à 18h20)	LIGNAC Bernadette OLIVER Joëlle QUILICO Chantal RUBIO Marie-Christine RODRIGUEZ André RUNDSTADLER Marianna SEVERIN Marie-France STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BERTHELIER Jean-Michel à LIGNAC Bernadette HAUTEFAYE Colette à BONNAMY Monique MASSONNEAU Bernard à BARIANT Pierre	
Excusés	BERGAMO Florence DURAND Agnès GIACOMINI Pierre KNIBBS Paula LAMBERT Sylvie MAUGET Denis REY Gérard ROUX Serge	
Secrétaire de séance	GONZALEZ José	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h00. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2013 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

I - FINANCES**BUDGET COMMUNAL**• **D2013-03-01 COMPTE DE GESTION 2012**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Compte de gestion 2012 – commune				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
		70	Produit des services	865 374,82
Charges à caractère général	2 248 805,56	73	Impôts et taxes	7 043 286,06
Charges de personnel	4 968 640,06	74	Dotations et participations	1 810 833,64
Atténuation de produits (SRU)	46 803,88	75	Autres produits de gestion courante	33 341,84
Autres charges de gestion courante	1 116 233,76	13	Atténuation de charges	128 651,20
Charges Financières	322 056,20	76	Produits financiers	52 353,69
Charges exceptionnelles	24 918,48	77	Produits exceptionnels	31 728,88
Opérations d'ordre entre section	240 267,32		Recettes d'ordre	76 567,10
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 967 725,26		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10 042 137,23
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
		10	Dotations Réserves (sauf 1068)	511 218,00
		1068	Résultat affecté	1 125 216,31
Dotation Réserves	0,00	13	Subvention d'investissement	57 118,23
Subventions (remboursements)	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	741 341,64	21	immos corporelles	0,00
Subvention Fisac	0,00	24	Produit des cessions	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immo financières	65 631,86
Dépenses imprévues	0,00	1	Excédent antérieur reporté	0,00
Dépenses d'équipement – Opérations	2 609 353,05		Virement de fonctionnement	0,00
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>100 331,92</i>		Recettes d'ordre	264 032,14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 451 026,61		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 823 216,54

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion 2012 est adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

Monsieur le Maire sort de la salle.

• **D2013-03-02 BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Compte Administratif 2012 – commune				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
		70	Produit des services	865 374,82
Charges à caractère général	2 248 805,56	73	Impôts et taxes	7 043 286,06
Charges de personnel	4 968 640,06	74	Dotations et participations	1 810 833,64
Atténuation de produits (SRU)	46 803,88	75	Autres produits de gestion courante	33 341,84
Autres charges de gestion courante	1 116 233,76	13	Atténuation de charges	128 651,20
Charges Financières	322 056,20	76	Produits financiers	52 353,69
Charges exceptionnelles	24 918,48	77	Produits exceptionnels	31 728,88
Opérations d'ordre entre section	240 267,32		Recettes d'ordre	76 567,10
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 967 725,26		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10 042 137,23
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
		10	Dotations Réserves (sauf 1068)	511 218,00
		1068	Résultat affecté	1 125 216,31
Dotation Réserves	0,00	13	Subvention d'investissement	57 118,23
Subventions (remboursements)	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	741 341,64	21	immos corporelles	0,00
Subvention Fisac	0,00	24	Produit des cessions	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immo financières	65 631,86
Dépenses imprévues	0,00	1	Excédent antérieur reporté	0,00
Dépenses d'équipement – Opérations	2 609 353,05		Virement de fonctionnement	0,00
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>100 331,92</i>		Recettes d'ordre	264 032,14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 451 026,61		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 823 216,54

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif 2012 est adoptée par 23 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

Monsieur le Maire regagne sa place.

• D2013-03-03 BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Compte Administratif 2012 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2013, de la manière suivante :

Affectation 2013 Fonctionnement (R002)	786 056,20
Affectation 2013 Investissement (1068)	1 187 232,95
Report d'Investissement (R001)	724 956,45
Affectation 2012	2 698 245,60

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à l'affectation de résultat est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-03-04 TAXES LOCALES 2013**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2012, conformément à la proposition faite en commission des finances, selon le tableau suivant, en appliquant le taux de 1,9% :

Produit fiscal assuré	3 364 240
Produit fiscal attendu	3 428 019
Coefficient de variation	1,018958

TAUX ANNEE 2012	
Taxe d'Habitation	15,15
Foncier Bâti	20,21
Foncier Non Bâti	61,61

TAUX ANNEE 2013	
Taxe d'Habitation	15,44
Foncier Bâti	20,59
Foncier Non Bâti	62,78

PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2013			
TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	9 887 000	15,44	1 526 553
Foncier Bâti	8 862 000	20,59	1 824 686
Foncier Non Bâti	122 300	62,78	76 780
TOTAL			3 428 019

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux taxes locales 2013 est adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis) et 1 abstention (BONNEAU-CASTET Jean-François).

- **D2013-03-05 BUDGET COMMUNAL 2013**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2013 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant	Chapitre	Objet	Montant
11	Charges à caractère général	2 331 320,00	13	Atténuation de charges	120 000,00
12	Charges de personnel	5 367 243,00	70	Produit des services	863 900,00
14	Atténuation de produits	43 483,52	72	Travaux en régie	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 170 119,21	73	Impôts et taxes	7 109 307,80
66	Charges Financières	346 247,00	74	Dotations et participations	1 798 253,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00	75	Autres produits de gestion courante	33 300,00
0	Dépenses imprévues	40 000,00	76	Produits financiers	0,00
	Dépenses d'ordre	226 030,00	77	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement		9 526 642,73	TOTAL Recettes de fonctionnement		9 924 760,80
		+			+
Virement à investissement		1 184 174,27	Résultat reporté		786 056,20
		=			=
TOTAL		10 710 817,00	TOTAL		10 710 817,00

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant	Chapitre	Objet	Montant
16	Emprunts	764 176,00	10	Dotations Réserves	390 000,00
	Dépenses imprévues	30 737,27	1068	Résultat affecté	1 187 232,95
	Opérations d'investissement	1 599 291,00	13	Subvention d'investissement	64 000,00
TOTAL Dépenses d'investissement		2 394 204,27	16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00
		+	24	Produit des cessions	0,00
	Dépenses engagées non mandatées N-1	2 484 651,40	27	Autres immo financières	0,00
		=	21	Virement de fonctionnement	1 184 174,27
TOTAL		4 878 855,67		Recettes d'ordre	226 030,00
				Recettes engagées non mandatées N-1	572 462,00
			TOTAL Recettes d'Investissement		4 153 899,22
					+
			Résultat reporté		724 956,45
					=
TOTAL		4 878 855,67	TOTAL		4 878 855,67

TOTAL DEPENSES		15 589 672,67	TOTAL RECETTES		15 589 672,67
-----------------------	--	----------------------	-----------------------	--	----------------------

* Opérations d'équipement		
op°	11 VOIRIE	698 392,00
op°	15 BATIMENTS	362 734,00
op°	16 ECLAIRAGE PUBLIC	24 000,00
op°	20 MATERIEL MOBILIER	63 900,00
op°	22 COMPLEXE SPORTIF	32 270,00
op°	25 MATERIEL ST	34 000,00
op°	62 DIGUES	119 500,00
op°	63 RESERVES FONCIERES	0,00
op°	85 GARE	0,00
op°	86 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	121 000,00
op°	87 CUISINE CENTRALE	130 100,00
op°	88 MATERIEL INFORMATIQUE	13 395,00
op°	SALLE CONVIVIALITE	0,00
Total des opérations		1 599 291,00

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget communal 2013 est adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis) et 1 abstention (BONNEAU-CASTET Jean-François).

- **D2013-03-06 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

À la suite de la présentation faite lors de la commission finances, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les subventions accordées aux associations pour l'année 2013 selon la liste fournie avec le document annexe en pages 10 et 11.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux subventions aux associations est adoptée par 24 voix pour et 3 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2013-03-07 DEMANDES DE SUBVENTIONS**

D2013-03-07-01 DEMANDE DE SUBVENTION – ÉQUIPEMENT SCOLAIRE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour l'équipement scolaire de la nouvelle classe de l'école élémentaire Hector Ducamp.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la subvention du Conseil Général de la Gironde pour l'équipement scolaire du Conseil Général de la Gironde est adoptée à l'unanimité.

D2013-03-07-02 DEMANDE DE SUBVENTION – ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE SCOLAIRE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour l'équipement en tableaux numériques des écoles élémentaires.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la subvention du Conseil Général de la Gironde pour l'équipement informatique du scolaire est adoptée à l'unanimité.

D2013-03-07-03 DEMANDE DE SUBVENTION – FDAEC 2013 [SUPPRIMÉE]

L'assemblée départementale a reconduit dans le cadre du vote de son budget le dispositif du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux. Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage communal voire intercommunal, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé.

D2013-03-07-03 DEMANDE DE SUBVENTION – DETR : TRAVAUX DIGUE [NOUVELLE]

Dans le cadre de travaux d'urgence de sécurisation des digues de la Dordogne , la Commune doit réaliser des travaux de confortement. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR selon le plan de financement ci-dessous :

–	Estimation prévisionnelle des travaux :	250 000 €
–	Maîtrise d'œuvre :	10 435 €
–	Étude géotechnique :	5 510 €
–	Total H.T. :	265 945 € HT soit 318 070, 22 € TTC
–	Subvention sollicité au titre de la DETR :	75 089, 00 €
–	Autofinancement :	242 981, 22 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la subvention DETR pour les travaux de la digue est adoptée à l'unanimité.

• D2013-03-08 BUDGET COMMUNAL – TARIFS COMMUNAUX 2013**D2013-03-08-01– TARIFS COMMUNAUX 2013**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services municipaux à partir du 1er septembre 2013 en appliquant une hausse de 1,9% arrondi au dixième supérieur avec un minimum d'augmentation de 0,10 € , selon l'annexe suivante :

TARIFS 2013

ACTIVITE	TYPE TARIF	TARIF 2012	TARIF 2013
TRANSPORTS SCOLAIRE	MENSUEL	12,2	12,4
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT	UNITE	2,2	2,3
RESTAURANT SCOLAIRE PERSONNEL MUNICIPAL	UNITE	4,3	4,4
RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES	UNITE	5,5	5,6
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	UNITE	6,2	6,3
ECOLE MULTISPORTS	ANNUEL	59,9	61,0
CHORALE MODERNE	ANNUEL	20,3	20,7
ATELIER THEATRE	TRIMESTRIEL	25,0	25,5
ARTS PLASTIQUE – ADO	TRIMESTRIEL	25,0	25,5
ARTS PLASTIQUE – ADULTE COMMUNE	TRIMESTRIEL	70,7	72,0
ARTS PLASTIQUE – ADULTE HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	85,3	86,9
ATELIER POTERIE	SEANCE	2,6	2,7
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	53,6	54,6
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	32,8	33,4
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,6	16,9
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	71,8	73,2
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	50,3	51,3
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,6	16,9
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	89,5	91,2
ECOLE DE DANSE – 3 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	68,2	69,5
ECOLE DE DANSE – 3 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,6	16,9
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	73,9	75,3
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	46,8	47,7
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	46,8	47,7
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	34,3	35,0
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	99,8	101,7
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	55,1	56,1
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	55,1	56,1
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	45,8	46,7
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	165,4	168,5
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	55,1	56,1
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	55,1	56,1
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	45,8	46,7
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE – COMMUNE	TRIMESTRIEL	42,1	42,9
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE – HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	49,9	50,8

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs communaux 2013 est adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

D2013-03-08-02 TARIF COMMUNAUX ALSH 2013

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des ALSH à partir du 1er septembre 2013. La hausse proposée correspond à 1,9 % arrondi au dixième supérieur avec un minimum d'augmentation de 0,10 € selon l'annexe suivante :

<i>Tarif de référence</i>	<i>2012</i>	<i>mode</i>	<i>Montant</i>	<i>2013</i>	<i>mode</i>	<i>2013</i>
ALSH Journée	8,4	Bas	3,40	8,6	Bas	3,5
		Intermédiaire	11,30		Intermédiaire	11,5
		Haut	14,2		Haut	14,5
ALSH ½ journée	4,2	Bas	1,70	4,3	Bas	1,8
		Intermédiaire	5,6		Intermédiaire	5,7
		Haut	7,1		Haut	7,2
ACCUEIL par heure	0,73	Bas	0,4	0,8	Bas	0,5
		Intermédiaire	1		Intermédiaire	1,1
		Haut	1,3		Haut	1,4
Accueil ½ journée	0,5	Bas	0,2	0,6	Bas	0,3
		Intermédiaire	0,6		Intermédiaire	0,7
		Haut	0,7		Haut	0,8
Hors commune	15,5			15,8		

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs communaux ALSH 2013 est adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

D2013-03-08-03 TARIF REPAS DE CLÔTURE FESTIVAL DU JEU

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif du repas de clôture du festival du jeu 2013, à savoir 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs du repas de clôture du Festival du Jeu est adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

BUDGET DU CENTRE CULTUREL

• D2013-03-09 BUDGET CENTRE CULTUREL – COMPTE DE GESTION

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		Montant
70	PRODUIT DES SERVICES	148 483,22
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	627 166,26
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 706,79
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	1 234,69
13	ATTENUATION de Charges	9 158,60
TOTAL		832 749,56
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		Montant
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	362 207,11
12	CHARGES DE PERSONNEL	282 348,43
66	CHARGES FINANCIERES	56 698,87
Total Opérations réelles		701 254,41
67 Charges exceptionnelles		1 000,00
42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	24 333,40
Virement à investissement		0,00
TOTAL		726 587,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		Montant
16	Emprunts	80 000,00
1068	Excédent capitalisé	90 027,76
Opérations d'ordre		24 333,40
Virement de fonctionnement		0,00
TOTAL		194 361,16
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS		Montant
23	IMMOEn COURS	97 603,09
21	Petit équipement	0,00
16	EMPRUNTS	144 544,52
Solde d'investissement reporté		0,00
Dépenses Engagées non mandatées N-1		0,00
TOTAL		242 147,61

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion 2012 du Centre Culturel est adoptée par 24 voix pour et 3 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, DURAND Agnès, MAUGET Denis).

Monsieur le Maire sort de la salle.

- **D2013-03-10 BUDGET CENTRE CULTUREL – COMPTE DE ADMINISTRATIF**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des

réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		Montant
70	PRODUIT DES SERVICES	148 483,22
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	627 166,26
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 706,79
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	1 234,69
13	ATTENUATION de Charges	9 158,60
TOTAL		832 749,56
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		Montant
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	362 207,11
12	CHARGES DE PERSONNEL	282 348,43
66	CHARGES FINANCIERES	56 698,87
Total Opérations réelles		701 254,41
67 Charges exceptionnelles		1 000,00
42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	24 333,40
Virement à investissement		0,00
TOTAL		726 587,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		Montant
16	Emprunts	80 000,00
1068	Excédent capitalisé	90 027,76
Opérations d'ordre		24 333,40
Virement de fonctionnement		0,00
TOTAL		194 361,16
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS		Montant
23	IMMOS en COURS	97 603,09
21	Petit équipement	0,00
16	EMPRUNTS	144 544,52
Solde d'investissement reporté		0,00
Dépenses Engagées non mandatées N-1		0,00
TOTAL		242 147,61

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif 2012 du Centre Culturel est adoptée par 23 voix pour et 3 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, DURAND Agnès, MAUGET Denis).

Monsieur le Maire regagne sa place.

• **D2013-03-11 BUDGET CENTRE CULTUREL – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2012 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2013, de la manière suivante :

Affectation du résultat Centre Culturel	
Fonctionnement	
Total des Recettes	832 749,56
Total des Dépenses	733 844,43
Solde	98 905,13
Investissement	
Total des Recettes	194 361,16
Total des Dépenses	242 147,61
Dépense Engagées Non Mandatées	11 725,80
Déficit reporté	39 392,88
Solde	-98 905,13
Affectation	
1068	98 905,13
D001	87 179,33

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation du résultat du Centre Culturel est adoptée par 24 voix pour et 3 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2013-03-12 BUDGET CENTRE CULTUREL 2013**

À la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2013 de la manière suivante :

Objet	Montant
TRAVAUX	
Remplacement accoudoirs	8 150,00
Achat d'une nacelle élévatrice	6 700,00
Achat de mobilier pour les loges	1 600,00
Remplacement porte ext. local tables	2 000,00
achat outillage portatif	500,00
remplacement des blocs secours	2 600,00
réparation du dôme coupole	2 000,00
achat de 60 chaises	2 100,00
achat de tables	867,00
Peinture extérieure	10 000,00
TOTAL	36 517,00
SONORISATION	
Achat 2 retours de scène	5 500,00
Achat sono portable	1 000,00
Achat micro HF	2 000,00
TOTAL	8 500,00
ECLAIRAGE	
Achat de matériel	10 000,00
TOTAL	10 000,00
INFORMATIQUE	
Achat carte son usb	500,00
ordinateur portable	900,00
TOTAL	1 400,00
DIVERS	
Micro casques pour secrétariat	600,00
Plastifieuse à chaud	150,00
Achat d'une armoire forte	1 000,00
Mise en place d'un guichet	6 000,00
Petit équipement	765,00
TOTAL	8 515,00
TOTAL GENERAL	64 932,00

Budget centre culturel 2013					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
		BP 2012			BP 2012
70	PRODUIT DES SERVICES	100 000,00	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	407 600,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	670 000,00	12	CHARGES DE PERSONNEL	293 061,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 500,00	66	CHARGES FINANCIERES	11 902,00
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	0,00	Total Opérations réelles		712 563,00
13	ATTENUATION de Charges	3 000,00	67 Charges exceptionnelles		100,00
			42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	24 624,00
			Virement à investissement		76 213,00
TOTAL		813 500,00	TOTAL		813 500,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		BP 2012	OPERATIONS		BP 2012
16	Emprunts	40 000,00	23	IMMOS en COURS*	64 932,00
1068	Excédent capitalisé	98 905,13	21	Petit équipement	0,00
Opérations d'ordre		24 624,00	16	EMPRUNTS	75 905,00
Virement de fonctionnement		76 213,00	Solde d'investissement reporté		87 179,33
			Dépenses Engagées non mandatées N-1		11 725,80
TOTAL		239 742,13	TOTAL		239 742,13

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget 2013 du Centre Culturel est adoptée par 24 voix pour, 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis) et 1 abstention (BONNEAU-CASTET Jean-François).

BUDGET SPANC

• D2013-03-13 SPANC – COMPTE DE GESTION

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Compte de gestion		
Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2012
611	Sous traitance générale	26 493,18
Chapitre 11 Charges à caractère général		26 493,18
Report n-1 (D002)		0,00
Total des Dépenses		26 493,18
Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2012
7062	Redevance	22 303,77
Chapitre 70 Vente de produits		22 303,77
74	Subventions	3 626,00
2	Excédent	0,00
Total des Recettes		25 929,77

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion du budget SPANC est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire sort de la salle.

- **D2013-03-14 SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Compte Administratif		
Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2012
611	Sous traitance générale	26 493,18
Chapitre 11 Charges à caractère général		26 493,18
Report n-1 (D002)		0,00
Total des Dépenses		26 493,18
Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2012
7062	Redevance	22 303,77
Chapitre 70 Vente de produits		22 303,77
74	Subventions	3 626,00
2	Excédent	0,00
Total des Recettes		25 929,77

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif du budget SPANC est adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

Monsieur le Maire regagne sa place.

- **D2013-03-15 SPANC – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2012 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2012, de la manière suivante :

Affectation du résultat SPANC	
Total des Recettes	25 929,77
Total des Dépenses	26 493,18
Excédent reporté	15582,19
Solde à affecter R002	15 018,78

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation de résultat du budget du SPANC est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2013-03-16 SPANC – BUDGET 2013**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2013 de la manière suivante :

Budget 2013		
Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	BP 2012
611	Sous traitance générale	38 518,78
Chapitre 11 Charges à caractère général		38 518,78
Report n-1 (D002)		0,00
Total des Dépenses		38 518,78
Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	BP 2012
7062	Redevance	20 000,00
Chapitre 70 Vente de produits		20 000,00
74	Subventions	3 500,00
2	Excédent	15 018,78
Total des Recettes		38 518,78

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget 2013 du SPANC est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

II- MARCHÉS PUBLICS

D2013-03-17 CUISINE CENTRALE – AVENANTS

Vu la délibération n°D2012.05.09 du 30 mai 2012 attribuant des lots du marché public n°2012MAPA02 relatif aux travaux de construction de la cuisine centrale,

Vu la délibération n°D2013-02-02 du 28 février 2012 relative aux avenants du marché public de construction de la cuisine centrale pour les lots 1, 5, 6, 7, 11 et 13.

L'exécution du chantier de construction de la cuisine centrale et des deux restaurants scolaires a nécessité des modifications par rapport au projet initial, qui entraînent des plus-value et des moins-values pour certains lots.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

N°	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Montant initial (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
2	Lot 5 – DL OCEAN	Fourniture et pose d'un habillage devant la porte à ventelles, accès au toit + 820, 00€ Suppression main courante cour technique - 330, 00€ AVENANT : 490,00€	71 909,00 €	75 355,00 €
1	Lot 9 - EPRM	Peinture des poteaux galvanisés côté école maternelle + 2 170, 00€ AVENANT : 2 170, 00€	15 836,00 €	18 006, 00€
2	Lot 13 AQUITAINE TP	Terrassement + 2 305, 50€ Reprise niveaux évacuation EP + 2 161, 31€ Tranchée sous trottoir téléphone + 836, 00€ Trottoirs : bordures et revêtement + 1 302, 10€ Clôture école + 2 174, 42€ Suppression portail pompier (prévu lot 5) - 1 764, 90€ AVENANT : 7 014,43€	169 553,30 €	173 025, 33€

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux avenants du marché public n°2012MAPA02 pour les travaux de la cuisine centrale est adopté par 23 voix pour, 1 voix contre (BONNEAU-CASTET Jean-François) et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des Décisions prises en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation :

Déc2012-12-01 Marché n°2012MAPA19 - Architecture Patrimoine (33 110 Le Bouscat) - Mission de conseil en vue de la rénovation de l'église : 8 732 € TTC

Déc2012-12-02 Marché n°2012MAPA21 - ETDE (33 450 Saint-Loubès) - Travaux électriques à La Coupole : changement de luminaires : 5 663,66 € TTC

Déc2012-12-03 Marché n°2012MAPA26 - Saint-Loub'Elec (33 450 Saint-Loubès) - Travaux de remise en conformité électrique des bâtiments communaux :16 941,34 € TTC

III- DIVERS

• D2013-03-18 ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA DÉFENSE DE LA QUALITÉ DE LA VIE EN GIRONDE

En janvier 1979 a été constituée l'Association Départementale pour la Défense de la Qualité de la

Vie en Gironde (ADDQVG). Cette association avait pour but :

- de proposer aux pouvoirs publics les différentes formes d'action à entreprendre pour assurer la protection de la nature et la lutte contre la pollution dans le cadre de la campagne dite « Défendre la Qualité de la Vie »,
- de sensibiliser et informer le public en vue de son adhésion aux action entreprises, afin que leurs résultats en soient durables.

Cette association n'a plus d'activités depuis 1989 et il convient de procéder à sa dissolution. Formellement, celle doit être prononcée par l'assemblée générale de l' ADDQVG. Selon les statuts, notre commune est membre actif de l'association, au titre des trois communes hors CUB. Compte tenu de l'inactivité de cette association depuis plus de vingt ans, il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune lors de l'assemblée générale qui procédera à la dissolution de l'ADDQVG.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à l'ADDQVG est adoptée à l'unanimité.

• **D2013-03-19 GVG – CONVENTION DE REJET**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de signer la convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires industrielles dans le réseau collectif d'assainissement entre :

- La société Grands Vins de Gironde (GVG)
- Le syndicat de Saint-Loubès et de la Vallée de la Laurence
- La commune de Saint-Loubès
- La société Lyonnaise des Eaux, délégataire

En effet, l'établissement ne peut déverser ces rejets d'eaux usées que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur quantité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à la convention avec GVG est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

La séance est levée à 19h30.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2013.03.01	Compte de gestion 2012
D2013.03.02	Compte administratif 2012
D2013.03.03	Affectation du résultat
D2013.03.04	Taxes Locales 2013
D2013.03.05	Budget commune 2013
D2013.03.06	Subvention aux associations 2013
D2013.03.07	Demandes de subventions
D2013-03-07-1	Demande de subvention : équipement scolaire - conseil général
D2013-03-07-2	Demande de subvention : équipement informatique scolaire - conseil général
D2013-03-07-3	Demande de subvention : DETR - Travaux digue
D2013.03.08	Tarifs communaux 2013
D2013.03.08.1	Tarifs communaux 2013
D2013.03.08.2	Tarifs ALSH 2013
D2013.03.08.3	Tarif repas du Festival du Jeu
D2013.03.09	Centre Culturel : Comte de Gestion 2012
D2013.03.10	Centre Culturel : Compte Administratif 2012
D2013.03.11	Centre Culturel : Affectation du résultat
D2013.03.12	Budget centre culturel 2013
D2013.03.13	SPANC : Compte de Gestion 20112
D2013.03.14	SPANC : Compte Administratif 2012
D2013.03.15	SPANC : Affectation du résultat
D2013.03.16	Budget Service Public de l'Assainissement Autonome 2013
D2013.03.17	Cuisine centrale -Avenant
///	Information sur les décisions de Monsieur le Maire en matière de marchés publics
D2013.03.18	Association départementale pour la défense de la Qualité de la vie en Gironde
D2013-03-19	GVG – convention de rejet